

Recherches sociographiques



Lucie ROBERT, *L'institution du littéraire au Québec*

Jacques Pelletier

Volume 31, numéro 2, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056535ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056535ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pelletier, J. (1990). Compte rendu de [Lucie ROBERT, *L'institution du littéraire au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 31(2), 291–293.
<https://doi.org/10.7202/056535ar>

LUCIE ROBERT, *L'institution du littéraire au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 272 p. (Collection « Vie des lettres québécoises », 28.)

Pratiquée avec rigueur par un Bourdieu en sociologie, l'analyse institutionnelle, vulgarisée à la suite de la crise du structuralisme dans les sciences humaines, n'a pas toujours produit les résultats qu'on aurait pu en attendre. Méthode d'emprunt, elle a notamment été utilisée parfois trop rapidement, sans réflexion épistémologique préalable, par des « littéraires » pressés de renouveler des pratiques d'interprétation textuelle jugées dépassées. Or, pour être vraiment féconde, pour aller au-delà d'une lecture en surface des phénomènes considérés, l'analyse institutionnelle doit être subordonnée à un projet global d'interprétation de la réalité d'ordre historique et sociologique. C'est une telle vision qui inspire et sous-tend l'étude de Lucie Robert.

Le titre est révélateur. Il désigne de manière précise l'objet de l'ouvrage qui est non pas l'institution littéraire québécoise telle qu'elle s'est constituée historiquement, mais bien plutôt l'apparition et la consolidation de la notion même de littérature dans notre société s'inscrivant dans un *champ* comme lieu de pratiques effectives et objet d'étude des disciplines littéraires. Dans cette perspective, l'auteur a tout à fait raison de penser que son travail entre dans le domaine théorique des sciences sociales et qu'il contribue en cela à « notre connaissance générale de la société ». (P. 27.)

La littérature, ainsi envisagée, constitue une réalité historique et sociologique non seulement en tant que sous-champ spécialisé de l'ensemble qu'on appelle souvent « l'univers de la culture », mais en tant qu'objet d'une *démarche de socialisation* dont il est possible de reconstituer les étapes. Cette dynamique, par conséquent, sert de *cadre englobant*, de matrice générale à l'intérieur de laquelle se développera l'institution littéraire proprement dite. On comprendra par la suite que si on recourt occasionnellement à l'analyse institutionnelle, c'est à l'intérieur d'une problématique plus vaste centrée sur les conditions concrètes, matérielles, présidant à la naissance et au développement de la littérature dans la société québécoise.

Il faut d'abord savoir que la production textuelle, toutes catégories confondues, est peu importante après la Conquête et que pour l'essentiel elle est constituée d'ouvrages de référence en éducation, en politique et en religion. Ce n'est que durant les années 1830 que paraîtront nos premiers livres de littérature (premier recueil de poésie de Michel Bibaud en 1830, premier roman de Philippe Aubert de Gaspé fils en 1837), et ce n'est pas avant les années 1850 qu'émergeront nos premiers imprimeurs-éditeurs. Même les textes publiés ne seront pas systématiquement signés avant 1860. Jusque-là les écrits demeurent donc souvent anonymes, et ce n'est qu'avec la *signature* que viendra « la reconnaissance de l'artiste » (p. 52) comme être doté d'une personnalité propre et d'un statut social.

Fort modeste tout au long du XIX^e siècle, la production littéraire connaîtra un essor décisif au tournant de notre siècle, à l'occasion de la mise sur pied des journaux à grand tirage dans lesquels certains textes seront présentés en feuillets et par suite de l'expansion que connaissent les nouveaux éditeurs (Albert Lévesque, Édouard Garand, Librairie Beauchemin et autres). Cette littérature, plus nombreuse et plus diversifiée, peut alors compter sur un lectorat en développement, actif, dynamique, groupé dans des « cercles de lecture » et divers associations culturelles, dont la plus célèbre sera l'École littéraire de Montréal. Cette base (les journaux, les maisons d'édition, le public) servira en quelque sorte d'infrastructure aux écrivains pour s'afficher comme *corps social* se recrutant essentiellement dans les collèges classiques, lieux de formation des élites cléricoprofessionnelles.

L'écriture devient ainsi le prolongement de la vie professionnelle. Elle peut en être une extension ou au contraire la précéder. Dans ce cas, elle sert de fondement à la reconnaissance de certaines compétences et peut servir d'ascenseur dans un processus de promotion sociale. (P. 71.)

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la question des droits d'auteur. La loi concernant ces droits doit être perçue comme le premier des trois moments (avec la commission Massey et la querelle Lapointe-Savard) qui forment autant d'étapes de l'institutionnalisation du littéraire au Québec.

Elle cristallise l'ensemble des débats sur les conditions d'un marché national du livre québécois, de la rémunération à la réglementation des importations, de la propriété au statut professionnel des écrivains et des écrivaines. (P. 76.)

La loi établit une distinction juridique entre le texte, pratique d'auteur, et le livre, objet d'un procès industriel et commercial. Elle statue sur les droits respectifs de l'écrivain et de l'éditeur, et sanctionne du coup l'apparition de la nouvelle «industrie culturelle» qu'elle vise à réglementer. Dans cette perspective, l'auteur est justifiée de faire remarquer que «Ce que l'on a appelé le processus d'autonomisation de la littérature n'est donc pas dans son essence un acte de distinction de la part des écrivains et des écrivaines, mais plutôt le résultat d'un ensemble de séparations engendrées, pendant le procès d'industrialisation, par les solutions apportées à des conflits particuliers.» (P. 81.) Si bien que les pratiques de distinction auront surtout lieu à l'intérieur du champ littéraire, une fois qu'il aura été établi, entre les membres et groupes aux intérêts conjonctuellement divergents (comme en ont témoigné les débats récents entre factions de la «modernité» au Québec). Ce sont là des effets secondaires d'un changement structurel plus fondamental lié à la naissance et au développement d'une industrie dans laquelle l'appareil éditorial sera appelé à jouer un rôle central en tant qu'agent de «production, mais aussi de régulation» (p. 94) de ladite production textuelle.

Il serait trop long d'évoquer dans le détail la reconstitution historique à laquelle procède l'auteur. Je me contenterai donc de signaler que la littérature, trouvant sa consistance sur le plan institutionnel, sera l'objet d'âpres débats entre les tendances «libérale» et «conservatrice» des élites professionnelles québécoises. Au terme d'une longue lutte, c'est la première, finalement, qui l'emportera grâce notamment aux efforts provenant de l'intérieur même de l'Église, ainsi qu'en témoignera *La Relève*, revue prônant une «modernité catholique» (pour reprendre l'expression de l'auteur) qui préfigure une «modernité littéraire» dont Jeanne Lapointe, professeur à l'Université Laval, jettera les fondements lors d'une célèbre discussion avec M^{re} Félix-Antoine Savard, doyen de la Faculté des lettres à cette même institution, au début des années 1950.

C'est le point de vue de l'enseignante qui s'est imposé au terme de cette querelle opposant sa conception «esthétisante» et «universalisante» de l'art et de la littérature à une autre, plus traditionnelle subordonnant la littérature à une fonction plus haute: le développement d'une culture humaniste et spirituelle dont elle n'est qu'une manifestation privilégiée. «Jeanne Lapointe a énoncé les conditions d'exercice d'un enseignement universitaire de la littérature et les critères d'une pratique de recherche alors originale.» (P. 211.)

L'institution du littéraire au Québec (dont un autre moment fort aura été la commission Massey et sa reconnaissance d'une culture «canadienne» à protéger de l'impérialisme culturel américain) trouve donc, selon Robert, son accomplissement en quelque sorte au tournant des années 1960. L'interprétation des textes devient le fondement et l'objet des études littéraires avant d'être elle-même contestée par suite du triomphe du structuralisme qui

lui-même n'aura duré qu'un temps : la constatation de ses insuffisances et de ses limites provoquera les désenchantements qu'on sait durant les années 1970-1980, tout en ouvrant la porte par ailleurs à de nouvelles préoccupations, dont celle du *retour au social* et à la question des rapports entre textes et société à l'intérieur de laquelle il faut situer l'entreprise de l'auteur.

Sur le plan strictement factuel, ce livre ne nous apprend rien de très nouveau, plusieurs questions évoquées ayant déjà fait l'objet de monographies. Cependant, et voilà l'essentiel, la manière de les traiter est originale et éclairante : c'est la *logique d'un développement* — celui de la notion de littérature dans ce cas-ci, et de l'appareil qui s'y greffera — que l'auteur retrace et met en lumière, donnant leurs véritables place et signification à des discussions jusqu'à maintenant considérées de manière isolée et ponctuelle. Resitués *en contexte et dans une série*, des débats comme ceux auxquels ont donné lieu la loi sur les droits d'auteur, la commission Massey ou encore la querelle Lapointe-Savard, deviennent *parlants et révélateurs*. Encore faut-il leur donner occasion de l'être. Le mérite de Lucie Robert dans cet important ouvrage est de faire ressortir le grand intérêt des histoires de la littérature, lorsqu'elles se présentent comme des *synthèses* visant à déterminer la genèse, le sens et la fonction des pratiques littéraires dans une société donnée. J'ajoute, en terminant, que cette étude devrait intéresser, autant sinon plus que le « littéraire », l'historien et le sociologue dont le laboratoire privilégié est le Québec.

Jacques PELLETIER

Département d'études littéraires,
Université du Québec à Montréal.

Micheline CAMBRON, *Une société, un récit : discours culturel au Québec, 1967-1976*, Montréal, L'Hexagone, 1989, 201 p. (Collection « Essais littéraires », 6.)

Partir du principe selon lequel « tout discours peut être lu comme un récit » (p. 23), voilà l'hypothèse conduisant la démarche de cet essai qui tente une lecture de la société québécoise, à travers les diverses manifestations textuelles qu'elle produit et qui sont autant d'histoires que nous nous racontons et qui nous racontent.

Il faut tout d'abord redonner au récit le rôle que la science lui a toujours dénié en l'enfermant dans la fiction, dans l'imaginaire, et en le rendant inapte à la description de la réalité. Pourtant, ainsi que l'explique très justement Micheline Cambron, toute mise en discours, qu'il soit poétique ou scientifique, présuppose la structuration d'un « ordre fictif » que commande, évidemment, l'intelligence narrative du texte, mais qui témoigne, aussi et surtout, de la structuration d'un imaginaire individuel ou collectif. « La mise en ordre d'un réel ne produit pas du réel mais bien une modélisation du réel, pour tout dire, une fiction — fût-elle épistémologiquement féconde. » (P. 17.) Intégrant la dimension pragmatique des discours à son propos, l'auteur démontre qu'un récit ne saurait être vu comme une unité autonome, mais bien comme un « système ouvert », fragile à l'intertextualité qui doit